



Nos réf. : SP/MH/HA2

## VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : [contact@mairie-maiche.fr](mailto:contact@mairie-maiche.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DECISIONS DU MAIRE

### 2022.101 – Assurances - Encaissement remboursement SMACL – Sinistre vandalisme sur Eclairage public - Chemin de la Chapelle

Le Maire de Maïche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 2020.24 du 27 mai 2020 portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision concernant la passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre,

Après avoir pris connaissance du virement bancaire de la SMACL, daté du 8 septembre 2022 d'une valeur de 6'976,87 € et correspondant au remboursement du sinistre relatif à un vandalisme sur l'éclairage public Chemin de la Chapelle,

### DECIDE

**Article 1** : Le règlement de la SMACL du 8 septembre 2022, d'une valeur de 6'976,87 € et correspondant au remboursement relatif au sinistre précité sera encaissé.

**Article 2** : La présente décision est transmise à Monsieur le Préfet du Doubs et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en prendra connaissance lors d'une prochaine séance.

Maïche, le 10 octobre 2022

Le Maire,  
Régis LIGIER



Accusé réception Préfecture le 14 octobre 2022

Publié sur le site internet le 14 octobre 2022